

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 10 juin 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 10 mai 2016, s'est réuni le 10 juin 2016 à 13h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES ( 1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix + 1 pouvoir GISCARD d'ESTAING), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

### AFFAIRE

#### **10. SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE**

##### **100 - MONTS DOMES**

100,2016,003 Plan de gestion Chaîne des Puys- Faille de Limagne — Convention d'Objectifs – Avenant n°1

### **RAPPORT**

Depuis 2007, le Département du Puy-de-Dôme appuyé par le Parc naturel Régional des Volcans d'Auvergne, par les services de l'Etat, par le Conseil régional d'Auvergne, par Clermont Université et par Clermont Communauté s'est engagé dans la constitution et le portage d'un projet d'inscription du périmètre Chaîne des Puys-faille de Limagne au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Partageant les enjeux et les objectifs d'une inscription du site au patrimoine mondial de l'UNESCO, le Département du Puy-de-Dôme, l'Etat, le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et la Région ont signé le 27 septembre 2011 **une convention pour la protection de la valeur universelle de la chaîne des Puys et faille de Limagne**, relative à la mise en place du plan de gestion et d'une gouvernance adaptée, **suivie depuis par une convention d'Objectifs pour le plan de gestion de la Chaîne des Puys Faille de Limagne**, signée le 1<sup>er</sup> Décembre 2015 par les différentes parties.

Cette dernière convention organise la gouvernance, précise les modalités selon lesquelles les partenaires participent techniquement et financièrement à la mise en œuvre du plan de gestion Chaîne des Puys-faille de Limagne comprenant la réalisation d'un programme d'actions et la constitution et le fonctionnement d'une cellule de suivi terrain dédiée au périmètre Chaîne des Puys-faille de Limagne. Cette dernière a été créée avec un budget annexe spécifique dès le début 2015.

Si les co-financeurs se sont alors engagés, sur un montant global, à financer les actions de ce plan de gestion, **il est nécessaire de préciser annuellement par avenant les contributions à la cellule de suivi et d'ajuster le programme d'actions. Cet avenant vous est soumis à la suite de ce rapport.**

Le SM PNRVA est concerné directement par la mise en place de la cellule de suivi, co-financée par les différents signataires, et par la maîtrise d'ouvrage d'actions particulières qui feront l'objet de rapports spécifiques.

#### **La cellule de suivi 2016 : Coût des postes et financements**

Postes	Nombre d'ETP affectés à la cellule	Coût total €
Coordonateur	0,9	54 000
Assistante Administrative	0,6	21 800
Gardes Nature Techniciens	3	93 900
Garde Nature secteur Central/Gd Site	1	26 500
GN Saisonniers	0,50	13 000
Agent Technique	1	32 000
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>241 200</b>

Financements des postes	Montant (en euros)
Département du Puy de Dôme	138 000
Région Auvergne Rhône Alpes	45 000
Clermont Communauté	25 000
Parc des Volcans	33 200
<b>TOTAL</b>	<b>241 200</b>

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20160610-100-2016-003-DE  
Date de télétransmission : 15/06/2016  
Date de réception préfecture : 15/06/2016

## Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Les frais généraux de fonctionnement sont évalués à 48 000 € et sont pris intégralement en charge par le Parc, ce qui porte le budget total à **289 200 €** et la participation du Parc à 81 200 €.

➤➤ Il vous est proposé :

- d'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 à la Convention d'Objectifs du Plan de Gestion Chaîne des Puys Faille de Limagne
- d'autoriser le Président à solliciter les subventions relatives au fonctionnement de la cellule de suivi Chaîne des Puys Faille de Limagne auprès des partenaires financiers

### DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à signer l'avenant n°1 à la Convention d'Objectifs du Plan de Gestion Chaîne des Puys Faille de Limagne, et à solliciter les subventions relatives au fonctionnement de la cellule de suivi Chaîne des Puys Faille de Limagne auprès des partenaires financiers

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 10 juin 2016  
LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le



# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 10 juin 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 10 mai 2016, s'est réuni le 10 juin 2016 à 13h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES ( 1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix + 1 pouvoir GISCARD d'ESTAING), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

### AFFAIRE

#### **10. SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE**

##### **101 - MONTS DORE**

101,2016,004 Réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy : proposition de convention de partenariat dans le cadre de l'observatoire des cours d'eau

### **RAPPORT**

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion 2014-2018 de la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy, il est prévu la création et le fonctionnement d'un observatoire des cours d'eau de la réserve, afin de mesurer et de suivre l'évolution des cours d'eau et de leur qualité, notamment en lien avec les changements climatiques et les pressions exercées sur ce territoire.

Ce projet de convention a été élaboré afin de définir les modalités de participation de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes à l'observatoire des cours d'eau de la réserve : membre du comité de pilotage, suivi des débits et des températures du ruisseau de la Fontaine salée, évaluation de la qualité des eaux par suivis biologiques et physico-chimiques, traitement et analyse des données...

Il a été réalisé en étroite concertation avec les services techniques de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes.

**➤➤ Il vous est proposé d'approuver la convention entre le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, et d'autoriser le Président à la signer et à mettre en œuvre toutes démarches utiles pour son application.**

### **DELIBERATION**

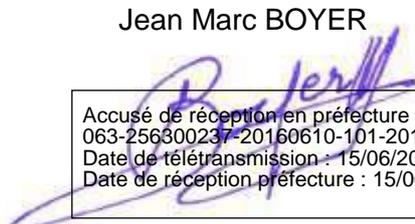
Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 10 juin 2016

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

  
Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20160610-101-2016-004-DE  
Date de télétransmission : 15/06/2016  
Date de réception préfecture : 15/06/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 10 juin 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 10 mai 2016, s'est réuni le 10 juin 2016 à 13h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES ( 1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix + 1 pouvoir GISCARD d'ESTAING), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

AFFAIRE

**10. SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE**

**101 - MONTS DORE**

101,2016,005

Réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy : proposition de convention sur les modalités d'entretien des chemins carrossables du plateau de la Masse (Chastreix)

**RAPPORT**

Deux chemins carrossables traversent la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy sur le plateau de la Masse entre les lieux-dits "Le Pascher / les Lades / Rimat", commune de Chastreix, pour une longueur de 4200 mètres.

Ce projet de convention a été élaboré afin de cadrer l'entretien de ces chemins dans le respect de la réglementation de la réserve naturelle et des milieux naturels, mais aussi pour permettre leur pérennité.

Ce projet permet donc de concilier activités socio-économiques et préservation des milieux naturels.

Il a été réalisé en concertation avec la mairie de Chastreix. Une délibération du conseil municipal de Chastreix doit prochainement être prise afin d'approuver ce projet. L'Office national des forêts, utilisateur, a été tenu au courant.

➤➤➤ **Il vous est proposé d'approuver la convention entre le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et la commune de Chastreix, et d'autoriser le Président à la signer et à mettre en œuvre toutes démarches utiles pour son application.**

**DELIBERATION**

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 10 juin 2016

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20160610-101-2016-005-DE  
Date de télétransmission : 15/06/2016  
Date de réception préfecture : 15/06/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 10 juin 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 10 mai 2016, s'est réuni le 10 juin 2016 à 13h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES ( 1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix + 1 pouvoir GISCARD d'ESTAING), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

**AFFAIRE**

**10. SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE**

**101 - MONTS DORE**

101.2016.006 Réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy : études écologiques

**RAPPORT**

La réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy (RNNCS) a lancé un programme sur 3 ans (2016-2018) visant à améliorer les connaissances écologiques. Ce programme comporte la réalisation de 14 études pour un budget global de 213 000 €TTC. Ci-dessous la liste de ces études :

1-Inventaire des lichens
2-Inventaire des lépidoptères hétérocères
3-Inventaire des rhopalocères
4-Inventaire des orthoptères
5-Inventaire des reptiles et de la vipère péliade
6-Inventaire des hyménoptères
7-Inventaire des insectes carabiques et coprophages
8-Complément d'inventaire coléoptères saproxyliques
9- Suivre les nichoirs chauves-souris et rédaction d'une synthèse sur ce suivi
10- Suivi des unités écologiques de la tourbière du Pailleret
11- Suivi physico-chimique des cours d'eau
12-Diagnostic fonctionnel des tourbières
13-Elaboration d'une carte géomorphologique
14-Inventaire des sols

Lors du bureau du 15 janvier 2016, vous avez autorisé le Président à solliciter les financements relatifs à ces études ainsi qu'à lancer une consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.

L'avis d'appel public à concurrence a été envoyé à la publication le 4 mai 2016.

A la date limite du 25 mai 2016, 12 heures, 12 candidats ont répondu à 1 ou plusieurs lots du marché.

Une commission technique (composée d'agents du PNRVA) s'est réunie le 26 mai 2016 afin d'analyser les différentes offres.

Pour 11 des 14 lots, une seule proposition a été reçue. Toutes ces propositions sont conformes au cahier des charges et respectent le budget alloué à chacune de ces prestations.

Pour les 3 autres lots, plusieurs offres ont été reçues.

## Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Ci-dessous les tableaux de classement pour ces 3 lots :

LOT 1 : Inventaire des lichens :

Candidat	Montant TTC	Coût des prestations	Valeur technique	TOTAL	CLASST
		Note/4	Note/6		
Corinne BAUVET	20 600.00 €	3.84	6.00	9.84	1
Vincent SIMONT	19 800.00 €	4.00	5.00	9.00	2

Précisions concernant la note technique de Vincent SIMONT :

- Respect partiel du calendrier proposé dans la CCTP.
- Echantillonnage peu priorisé.
- Absence d'expériences locales (Auvergne).

LOT 3 : Inventaire des lépidoptères rhopalocères :

Candidat	Montant TTC	Coût des prestations	Valeur technique	TOTAL	CLASST
		Note/4	Note/6		
SHNAO	5 100.00 €	4.00	6.00	10.00	1
LATITUDE u.e.p.	21 480.00 €	0.95	6.00	6.95	2

LOT 11 : Suivi de la qualité physico-chimique des eaux sur deux stations :

Candidat	Montant TTC	Coût des prestations	Valeur technique	TOTAL	CLASST
		Note/4	Note/6		
ASCONIT Consultant	12 897.60 €	4.00	6.00	10.00	1
ATHOS Environnement	19 627.20 €	2.63	6.00	8.63	2
INSELBERG / Laboratoire 31 / Laboratoire 48	22 315.47 €	2.31	6.00	8.31	3

Accusé de réception en préfecture  
 063-256300237-20160610-101-2016-006-DE  
 Date de télétransmission : 15/06/2016  
 Date de réception préfecture : 15/06/2016

## Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Ci-dessous le tableau récapitulatif des prestataires retenus par la commission technique :

PRESTATIONS	CANDIDATS RETENUS	MONTANTS (TTC)
<u>LOT 1</u> Inventaire des lichens	Corinne BAUVET	20 600.00 €
<u>LOT 2</u> Inventaire des lépidoptères hétérocères	SHNAO	14 750.00 €
<u>LOT 3</u> Inventaire des lépidoptères rhopalocères	SHNAO	5 100.00 €
<u>LOT 4</u> Inventaire des orthoptères	Emmanuel BOITIER	9 900.00 €
<u>LOT 5</u> Inventaire des reptiles et de la vipère péliade	SHNAO	10 000.00 €
<u>LOT 6</u> Inventaire des hyménoptères vespiformes	SHNAO	5 050.00 €
<u>LOT 7</u> Inventaire des coléoptères carabiques et coprophages	SHNAO	29 600.00 €
<u>LOT 8</u> Complément d'inventaire des coléoptères saproxyliques	SHNAO	13 000.00 €
<u>LOT 9</u> Suivi des gîtes artificiels à chiroptères	CHAUVE-SOURIS AUVERGNE	5 985.00 €
<u>LOT 10</u> Suivi écologique de la tourbière du Pailletet 5 années après sa mise en exclos	Cabinet Pierre GOUBET	4 860.00 €
<u>LOT 11</u> Suivi de la qualité physico-chimique des eaux sur deux stations	ASCONIT Consultant	12 897.60 €
<u>LOT 12</u> Diagnostic écologique et fonctionnel des tourbières et zones humides	Cabinet Pierre GOUBET	45 000.00 €
<u>LOT 13</u> Inventaire et cartographie géomorphologiques	INSELBERG	11 000.00 €
<u>LOT 14</u> Finalisation de l'inventaire des sols	TERRA MATER / VETAGRO-SUP	19 999.80 €
	TOTAL TTC	207 742.40 €

➤ Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer les marchés avec les candidats retenus.

### DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à signer les marchés avec les candidats retenus.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 10 juin 2016

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER



Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20160610-101-2016-006-DE  
Date de télétransmission : 15/06/2016  
Date de réception préfecture : 15/06/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 10 juin 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 10 mai 2016, s'est réuni le 10 juin 2016 à 11h 30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES ( 1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix + 1 pouvoir GISCARD d'ESTAING), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

**AFFAIRE**

**10. SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE**

**102 - CEZALLIER**

102,2016,002 Convention d'animation estivale « Maison des Tourbières et du Cézallier »

**RAPPORT**

Le Syndicat mixte du Parc des Volcans assure pour le compte du Syndicat mixte de découverte des Tourbières et du Cézallier la gestion des animations pédagogiques à la Maison des Tourbières et sur le site de la Plaine Jacquot (Saint Alyre-ès-Montagne, La Godivelle).

Le Syndicat mixte du Parc fait appel à un vacataire pour la conduite de ces animations en juillet-août, 3 après-midi par semaine. Ces prestations sont assurées depuis plusieurs années par Teddy DAVID gérant de l'entreprise « Terre de Seigle » basée à Saint Alyre-ès-Montagne. Sa proximité géographique, ses compétences et son expérience sur le site lui permettent d'être opérationnel, réactif et de répondre aux différentes attentes des publics.

Le Syndicat mixte du Parc met à disposition les moyens matériels et pédagogiques. La promotion, la gestion des réservations et la billetterie sont assurées par le personnel de la Maison de la Réserve des Sagnes de La Godivelle.

La rémunération de l'animateur est basée sur les tarifs vacation en vigueur au Parc, multipliée par le nombre d'animations réalisées dans la saison.

Le montant des vacances représente sur la saison une enveloppe de 4000 €, supportée par le budget principal du Syndicat mixte du Parc. En contrepartie, les recettes encaissées sont chiffrées aux alentours de 3000€.

➤➤ Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer la convention d'animation 2016 pour la Maison des Tourbières avec l'animateur Teddy DAVID, gérant de l'entreprise « Terre de Seigle », selon le modèle de convention ci-joint.

**DELIBERATION**

Le Bureau autorise le Président à signer la convention d'animation 2016 pour la Maison des Tourbières avec l'animateur Teddy DAVID, gérant de l'entreprise « Terre de Seigle ».

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 10 juin 2016

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20160610-102-2016-002-DE  
Date de télétransmission : 15/06/2016  
Date de réception préfecture : 15/06/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAUSEANCE DU 10 juin 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 10 mai 2016, s'est réuni le 10 juin 2016 à 13h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES ( 1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix + 1 pouvoir GISCARD d'ESTAING), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

**AFFAIRE****10****SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE****102****Cézallier**

102.2016.003

Programme d'études et de suivis scientifiques dans le cadre de la gestion de la Réserve naturelle des Sagnes de La Godivelle

**RAPPORT**

Les tourbières de La Godivelle forment un complexe naturel exceptionnel en tête de bassin de la Dordogne. Ces zones humides représentent un réservoir de biodiversité remarquable et jouent un rôle crucial pour la préservation de la ressource en eau en aval.

Le nouveau plan de gestion 2016-2020 de la Réserve naturelle des Sagnes de La Godivelle, rédigé par le Syndicat mixte du Parc pour le compte de l'Etat, définit la feuille de route pour les 5 prochaines années. Il prévoit un programme ambitieux de gestion et d'acquisition de connaissances pour répondre aux enjeux de conservation.

En accompagnement du plan d'actions qui vise à limiter l'eutrophisation des zones humides, il s'agit de mettre en place une stratégie de suivi de l'évolution de la qualité des milieux aquatiques et oligotrophes. Ces études permettront d'évaluer l'efficacité de la gestion (mesures agri-environnementales, travaux de restauration, ...).

Par ailleurs, afin de préciser le statut d'espèces à fort enjeu patrimonial, il est proposé de réaliser un inventaire des mollusques sur les tourbières de La Godivelle.

Les études seront confiées à des bureaux d'étude spécialisés.

Le coût de ce projet est estimé à 21 600 € pour 2016. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Intitulé des opérations		Etat		AEAG	Total
Mise en place d'un suivi des milieux à fort enjeu	50 %	5 350 €	50 %	5 350 €	10 700 €
Mise en place d'un suivi de la végétation sur les zones d'expérimentation de fauche	50 %	2 750 €	50 %	2 750 €	5 500 €
Inventaire des mollusques	70 %	3 780 €	30 %	1 620 €	5 400 €
<b>Total</b>		<b>11 880 €</b>		<b>9 720 €</b>	<b>21 600 €</b>

Une aide de l'Agence de l'Eau Adour Garonne est sollicitée. Les crédits d'Etat sont d'ores et déjà acquis dans le cadre de la dotation annuelle pour la gestion de la Réserve naturelle des Sagnes de La Godivelle.

- »»» Il vous est demandé d'autoriser le Président.
- > à solliciter les financements nécessaires à l'exécution du projet,
  - > à lancer les consultations pour la réalisation des études dans le cadre de procédures adaptées,
  - > à passer commande auprès des prestataires pour la réalisation des études.

**DELIBERATION**

Le Bureau autorise le Président à solliciter les financements nécessaires à l'exécution du projet, à lancer les consultations pour la réalisation des études dans le cadre de procédures adaptées, et à passer commande auprès des prestataires pour la réalisation des études.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 10 juin 2016

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER



Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 10 juin 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 10 mai 2016, s'est réuni le 10 juin 2016 à 1: 3h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES ( 1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix + 1 pouvoir GISCARD d'ESTAING), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

**AFFAIRE**

**12. PAYSAGES ET ESPACES DE VIE**

**123 - ELUS, INSTITUTIONNELS & GESTIONNAIRES**

123,2016,001 Demande de subventions pour la réalisation d'un Plan de paysage participatif

**RAPPORT**

Dans le cadre de la révision de la Charte du Parc, le Syndicat mixte a réalisé en 2010 une étude préalable sur le thème du paysage : « Schéma paysager du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne ». Destinée à préparer la stratégie paysagère du Parc dans le cadre du projet de Charte, cette étude a permis de disposer d'éléments synthétiques en matière d'inventaire, de connaissance et d'analyse prospective du paysage.

Au-delà de la traduction du Schéma paysager dans la Charte, l'équipe du Syndicat mixte s'appuie régulièrement sur le contenu de l'étude et la méthode d'analyse proposée dans le cadre de l'accompagnement technique de projets d'urbanisme et d'aménagement.

Lors de la définition de son programme d'actions 2016-2018, l'Espace-programme 3 - Urbanisme, paysage-énergie, a mis en avant la nécessité de travailler spécifiquement sur la question du paysage, en déclinant le Schéma paysager à une échelle plus locale, de manière plus opérationnelle et participative. L'outil « **Plan de paysage** » a semblé être le plus adapté pour répondre à cet objectif.

Ainsi, le syndicat mixte souhaite accompagner un territoire test dans la réalisation d'un Plan de paysage participatif. Le processus d'élaboration du Plan de paysage se basera sur une implication forte des élus, habitants et acteurs du territoire. Pour mener à bien cette mission, le Syndicat mixte (maître d'ouvrage) fera appel à une équipe pluridisciplinaire. Elle aura pour missions principales : l'appui aux Chargés de mission dans l'animation de la démarche amont, dans la mobilisation des acteurs et dans le choix du (des) territoire(s) d'études ; la réalisation du Plan de paysage ; l'accompagnement dans la mise en œuvre opérationnelle des actions.

**Déroulement de l'action :**

**1. choix d'un prestataire et gouvernance :**

- Mise en place d'un Comité de pilotage de suivi de l'étude(les élus du Bureau, du Comité Syndical, de la Commission 4, les délégués des communes du Parc seront sollicités).
- Recrutement d'une équipe pluridisciplinaire, pour animer, réaliser et mettre en œuvre le Plan de paysage.

**2. Partage des enjeux - choix du (des) territoire(s) test(s)**

- Appropriation des études existantes sur le paysage par le prestataire.
- Synthèse des enjeux paysagers identifiés à l'échelle du Parc et partage avec le Comité de pilotage.
- Choix du (des) territoire(s) test(s) par le Comité de pilotage :

*Au vu de la taille du territoire du Parc le Plan de paysage ne pourra pas être une déclinaison opérationnelle du Schéma paysager sur l'ensemble du territoire. Le choix du (des) territoire(s) d'étude se basera sur un échange entre les membres du Comité de pilotage suite au partage des enjeux paysagers à l'échelle du Parc. L'échelle de projet peut être celle d'un Pays, d'un ou de plusieurs EPCI, d'un sous-ensemble paysager, d'un groupement de communes partageant des enjeux ou patrimoines communs.*

**3. Réalisation du Plan de paysage**

- Diagnostic : analyse du paysage et des dynamiques paysagères.
- Définition des objectifs de qualité paysagère.
- Réalisation d'un plan d'actions : *Le prestataire devra pour chacune des actions définir les moyens humains et financiers nécessaires à leur mise en œuvre. Ce programme sera le fruit d'une approche lisible*

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20160610-123-2016-001-DE  
Date de télétransmission : 15/06/2016  
Date de réception préfecture : 15/06/2016

## Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

(limiter les actions) et réaliste (faisabilité, moyens disponibles, acteurs).

### 4. Accompagnement de la mise en œuvre

Enfin, le prestataire accompagnera les différents acteurs dans la mise en œuvre opérationnelle des actions ciblées (montage, financement, partenariat, etc.).

Le processus d'élaboration du Plan de paysage s'appuiera sur une **démarche dynamique d'animation (animation d'ateliers d'acteurs sur le terrain)**. En effet, l'un des enjeux du Plan de paysage réside dans la concertation et la participation effective de tous les acteurs aux décisions qui concernent le devenir de leurs paysages.

DEPENSES <small>(à détailler quand le demandeur récupère la TVA la dépense subventionnable doit être présentée HT)</small>	MONTANT T (HT)	MONTANT (TTC)	RESSOURCES	MONTANT	%
Acquisitions Immobilières			<b>AIDES PUBLIQUES</b> (préciser la nature de l'aide)	7 000 €	17.5 %
Travaux -----			Union européenne (Leader) -----		
Matériel-----			Etat (DREAL) -----	15 000 €	37.5%
Prestations intellectuelles-----	33 333 €	40 000 €	Collectivités locales et leurs groupements :		
Autres : Pour les dépenses de fonctionnement: -détailler les dépenses, notamment les salaires et charges -indiquer le cas échéant, le mode de calcul (ex. salaires et charges = x par mois X y personnes X z mois)			Région	10 000 €	25 %
<b>A DEDUIRE S'IL Y A LIEU</b>			<b>SOUS TOTAL</b>	32 000 €	80 %
Recettes nettes générées par l'investissement			<b>AUTOFINANCEMENT :</b>  fonds propres emprunts (2) crédit-bail autres  Sous-Total	8 000 €	20%
<b>TOTAL</b>	<b>33 333 €</b>	<b>40 000€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>40 000 €</b>	<b>100 %</b>

#### Il vous est proposé :

- > d'approuver l'action de réalisation d'un Plan de paysage participatif
- > d'approuver les demandes de subventions auprès du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes (pour un montant de 10 000 €) et auprès de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes (pour un montant de 15 000 €).
- > d'autoriser le Président à mener les démarches nécessaires à ces demandes de subvention et à la mise en œuvre de cette action.

### DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à mener les démarches nécessaires à ces demandes de subvention et à la mise en œuvre de cette action.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 10 juin 2016

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20160610-123-2016-001-DE  
Date de télétransmission : 15/06/2016  
Date de réception préfecture : 15/06/2016

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 10 juin 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 10 mai 2016, s'est réuni le 10 juin 2016 à 13h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES ( 1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix + 1 pouvoir GISCARD d'ESTAING), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

### AFFAIRE

15

**PRAIRIES PERMANENTES**

156

**PROF AGRICOLES**

156.2016.002

Suite de l'organisation de la 7<sup>ème</sup> édition du Concours général agricole des prairies fleuries

### **RAPPORT**

Conformément à la délibération du bureau du 15 janvier 2016 « Organisation de la 7<sup>ème</sup> édition du Concours général agricole des prairies fleuries », la 7<sup>ème</sup> édition du Concours Général Agricole des Prairies Fleuries dans le Parc des Volcans d'Auvergne s'est tenu le 09 juin sur les communes de Perpezat, Rochefort-Montagne, Orcival, Laqueuille et Saint-Pierre-Roche. 5 exploitations ont participé. Ce faible nombre s'explique par l'ambition de l'édition 2016 du concours : volontairement restreindre l'éligibilité au concours pour toucher uniquement les producteurs de Fourme fermière de Rochefort-Montagne dans le but de promouvoir ce produit.

La remise des prix au eu lieu ce matin, 10 juin à Perpezat. Cet événement a été le support d'une mise en avant de la Fourme fermière de Rochefort-Montagne, notamment grâce à une dégustation commentée par Franck Battut, Président de l'Association des producteurs de Fourme fermière de Rochefort-Montagne et Bruno Martin, chercheur INRA membre du jury et spécialiste du lien entre l'herbe et le fromage.

Le premier prix du concours a été décerné par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (SMPNRVA) Jean-Marc Boyer au GAEC du Puy Loup( Perpezat). Le prix spécial du jury a été décerné à l'EARL La ferme des Combes (Rochefort-Montagne) par Cécile Quinsat, élue de la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme.

Les membres du jury participent bénévolement au concours. La majorité d'entre eux appartiennent à des organismes (Chambre d'Agriculture, INRA, SMPNRVA) qui prennent en charge les frais de déplacement de leurs agents. Ce n'est pas le cas de Patrick Burguet, entomologiste à la retraite et membre du jury depuis plusieurs années. Il a ainsi demandé que ses frais de déplacement soient couverts par le SMPNRVA. Ces frais ont été anticipés dans l'enveloppe budgétaire de l'édition 2016 du Concours. A raison de 0,32€/km les 191km parcourus par M. Burguet correspondent à la somme de 61,12€



**Il vous est proposé d'autoriser le Président à verser :**

- un prix d'un montant de 300€ au GAEC du Puy Loup
- un prix d'un montant de 200€ à l'EARL la Ferme des Combes
- un défraiement de 61,12€ à Patrick Burguet

### DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 10 juin 2016

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20160610-156-2016-002-DE  
Date de télétransmission : 13/07/2016  
Date de réception préfecture : 13/07/2016

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 10 juin 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 10 mai 2016, s'est réuni le 10 juin 2016 à 13h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES ( 1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix + 1 pouvoir GISCARD d'ESTAING), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

AFFAIRE

**18. TOURISME ET LOISIRS DECOUVERTE**

**187 - PROF TOURISME & LOISIRS PN**

187,2016,003 La Grande Traversée en VTT du Massif Central

**RAPPORT**

La Grande Traversée en VTT du Massif Central (GTMC VTT) fait partie des itinéraires emblématiques fléchés par la Conférence permanente du Tourisme en Massif Central. Depuis 2015, L'inter-Parcs Massif Central (IPAMAC) et le Comité Régional de Développement touristique d'Auvergne (CRDTA) animent

un groupe de travail technique qui rassemble l'ensemble des partenaires départementaux et Parcs concernés par l'itinéraire.

La première étape de ce projet, conduite en 2015-2016, a consisté à établir un diagnostic de cet itinéraire, consulter l'ensemble des départements concernés afin de vérifier leur engagement en faveur de la revitalisation de la GTMC, le soutien à l'entretien du tronçon les concernant et la faisabilité d'une inscription aux PDIPR afin de garantir la pérennité du tracé.

L'ensemble des partenaires techniques s'est montré très motivé par ce projet, les élus rencontrés favorables au soutien de la revitalisation de cet itinéraire phare du Massif Central que tous souhaitent accessibles au plus grand nombre. Ainsi le tracé offrira sans doute des options de façon à le rendre accessible au VTT à assistance électrique (VTAE).

Le 1er Comité de pilotage de la GTMC se tiendra le 7 septembre prochain après-midi (lieu à définir) en présence de Monsieur Roger GARDES, élu référent tourisme pour IPAMAC.

IPAMAC sollicite à nouveau ses partenaires pour continuer le travail avec le soutien du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) pour la période 2016-2017.

Il s'agira désormais de formaliser la gouvernance et les démarches pour asseoir le tracé définitif de la GTMC VTT et d'envisager les 1ers travaux à réaliser en vue de le rendre opérationnel pour la saison 2018. Il est également envisagé de travailler sur un produit plus large « du Morvan à la mer » en raccordant la Grande Traversée VTT du Morvan. Cette année de travail supplémentaire permettra également de se mettre en ordre de marche pour candidater à l'appel à projet « Soutien aux grandes itinérances » du CGET en 2017.

Le territoire du Parc naturel régional des volcans d'Auvergne est concerné par 160 km sur les 805 km de la GTMC VTT.

Le soutien du syndicat mixte du PNRVA à ce projet passe par la mise à disposition de temps de travail de Eve ALCAIDE, en charge du suivi de dossier. En contrepartie, l'IPAMAC s'engage à prendre en charge sur la période de juillet 2016 à juin 2017 :

- 34 heures du **temps de travail** de chargé de mission du SMPNRVA par

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20160616-187-2016-003-DE  
Date de télétransmission : 15/06/2016  
Date de réception préfecture : 15/06/2016



- Il vous est proposé :
- > De valider le soutien du SMPNRVA au projet de relance de la GTMC VTT pour la période 2016-2017 et d'autoriser le président à signer la convention IPAMAC ad hoc
  - > De désigner un élu pour représenter le SMPNRVA au comité de pilotage de ce projet dont la 1ere réunion aura lieu le 7 septembre 2016.

**DELIBERATION**

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau désigne Roger Gardes pour représenter le SMPNRVA au comité de pilotage de ce projet dont la 1ere réunion aura lieu le 7 septembre 2016.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 10 juin 2016

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 10 juin 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 10 mai 2016, s'est réuni le 10 juin 2016 à 13h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES ( 1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix + 1 pouvoir GISCARD d'ESTAING), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

**AFFAIRE**

**18. TOURISME ET LOISIRS DECOUVERTE**

**187 - PROF TOURISME & LOISIRS PN**

187,2016,004 Candidature cantal à l'AAP Massif central « Pôles de Pleine nature ».

**RAPPORT**

En 2012, dans le cadre de la mise en place du projet de Station de pleine nature « Volcan Nouveau Monde », inscrite dans le programme régional « Stations de Pleine Nature » et pilotée par la communauté de communes du Pays de Murat, Eve ALCAIDE, chargée de mission au syndicat mixte du Parc, avait été sollicitée pour participer au groupe de pilotage technique de ce projet.

La convention de partenariat entre la communauté de communes du Pays de Murat et les syndicats mixte du PNRVA et du Grand Site Puy Mary a été dénoncée en décembre 2015, le syndicat mixte du Parc n'étant pas porteur d'opérations définies dans le plan d'actions de cette station de pleine nature.

Par ailleurs en 2015, un travail a été amorcé autour de la redynamisation du col de Prat de Bouc sous le pilotage de l'Office de Tourisme Communautaire (OTI) et de la communauté de communes des Pays de Saint Flour Haute Auvergne (CC PSHA) auquel Eve ALCAIDE a assisté en tant que représentante technique du SMPNRVA.

Aujourd'hui les 3 partenaires, OTI Pays de Saint Flour, CC Pays de Murat et syndicat mixte du Grand Site Puy Mary souhaitent s'associer pour porter un projet à l'échelle des 3 territoires réunis et de façon à valoriser l'offre d'activités de pleine nature entre « Lacs et Volcan ».

Pour ce faire, ils souhaitent constituer un dossier pour se porter candidats au prochain Appel à Projet Massif Central « Pôles de Pleine Nature » 2016.

Un premier comité technique élargi s'est réuni, auquel Eve ALCAIDE a participé, le 26 mai. Le dossier porté à l'AAP Massif Central devrait être centré autour de l'organisation et l'aménagement des sites et itinéraire de pratique :

- des activités nordiques sur les cols du Massif cantalien ( de Prat de Bouc, de Serre et de Légal)
- du VTT sur l'ensemble du périmètre retenu
- des activités nautiques sur la Truyère (hors PNR)



**Il vous est proposé :**

- **D'apporter le soutien du syndicat mixte du PNRVA à ce projet et d'autoriser le président à signer un courrier en ce sens**
- **De désigner un élu référent pour représenter le syndicat mixte du Parc dans les instances associées à ce projet ainsi qu'à celles qui concerneront plus précisément les projets de réaménagement des cols/ des stations en lien avec les activités de neige chaque fois que nécessaire.**

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau Désigne Nicole Vigues pour représenter le syndicat mixte du Parc dans les instances associées à ce projet ainsi qu'à celles qui concerneront plus précisément les projets de réaménagement des cols/ des stations en lien avec les activités de neige.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 10 juin 2016

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER



Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 10 juin 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 10 mai 2016, s'est réuni le 10 juin 2016 à 13h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES ( 1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix + 1 pouvoir GISCARD d'ESTAING), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

AFFAIRE

**19** **REVITALISATION TERRITORIALE**  
**193** **ELUS, INSTITUTIONNELS & GESTIONNAIRES**  
193.2016.001 Dépenses Explosives 2016

**RAPPORT**

En 2016, la programmation culturelle du Parc Les Explosives a évolué vers une plus grande participation des habitants en lien avec une démarche de valorisation culturelle des patrimoines définie courant 2015.

Portant sur le thème de l'archéologie, en plus de visites de sites, d'animation d'ateliers et présentation d'expositions, elle comprend, cette année, deux volets complémentaires, à savoir la sensibilisation de propriétaires et exploitants agricoles et forestiers à la présence potentielle de vestiges sur leurs terrains et une résidence d'artistes.

Les 2 journées professionnelles co-organisées avec le CRPF et la chambre d'agriculture 63 sont prévues les 1<sup>er</sup> et 16 juin sur les monts-Dômes et le Cézallier.

La résidence d'artistes se déroulera sur 2 semaines, à l'automne, sur les mêmes secteurs géographiques.

Les prestations seront réalisées par l'association d'archéologues Terre ancienne, les conteuses Agnès Gignoux et Chantal Jacquet, la maison de la Pinatelle, l'office de tourisme de Clermont-Ferrand, la compagnie d'artistes Petits Pois Princesse à travers son association de gestion La Cie du Passage.

Il y aura également des dépenses de repas, d'hébergement, de communication et enfin de location. Soit un total de 16 100 € en frais directs, hors ingénierie, financés à hauteur de 15000 € par Clermont-Communauté, dans le cadre de la convention de partenariat.

**>>> Il vous est proposé d'autoriser le président à engager les dépenses auprès des prestataires mentionnés ci-dessus.**

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à engager les dépenses auprès des prestataires mentionnés dans le rapport.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 10 juin 2016

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20160610-193-2016-001-DE  
Date de télétransmission : 15/06/2016  
Date de réception préfecture : 15/06/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 10 juin 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 10 mai 2016, s'est réuni le 10 juin 2016 à 1' 3h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES ( 1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix + 1 pouvoir GISCARD d'ESTAING), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

**AFFAIRE**

19

193

193.2016.002

**REVITALISATION TERRITORIALE**

**ELUS, INSTITUTIONNELS & GESTIONNAIRES**

Résidence d'artistes Spectacle vivant, dans le cadre des Explosives Veilleurs d'archéologie

**RAPPORT**

En prolongement de sa programmation culturelle Les Explosives portant en 2016 sur l'archéologie, le syndicat mixte du parc naturel régional des volcans d'Auvergne propose une résidence d'artistes en vue de sensibiliser les habitants et le plus grand nombre de personnes au sujet de l'histoire des lieux, du rapport que chacun entretient avec des espaces collectifs ou intimes, quotidiens ou insolites... Il en dépend une préservation, appropriation, une valorisation de ces derniers.

Cette résidence se déroulera sur 2 périodes d'une semaine sur les secteurs Monts-Dômes et le Cézallier en Septembre et Octobre 2016. Elle comprendra une première phase de collecte de paroles et représentations d'habitants sur la mémoire individuelle ou collective. Le syndicat mixte du Parc créera les conditions pour rassembler les habitants autour de réunions publiques et de visites de sites archéologiques. Les artistes, sur une seconde phase de création organiseront ces éléments de collecte en vue de la réalisation finale.

Le spectacle sera programmé une fois sur chacun des secteurs, sur la période des Bistrots d'automne, soit de mi Octobre à mi Novembre 2016.

Après un appel à candidatures lancé début Avril, 33 compagnies régionales ou nationales ont répondu. 11 ont été présélectionnées.

Le jury, composé de partenaires : archéologues (association Terre Ancienne), chargée de production et de coordination de l'association Ces Alliés et d'agents du Parc, a dégagé les trois candidatures suivantes.

La Compagnie **Le Cœur allant vers** domiciliée en Ardèche est expérimentée en techniques de collecte et a déjà travaillé sur le thème de l'archéologie. Des contacts avec des habitants avaient déjà été pris en amont de l'entretien. La forme du spectacle reste cependant relativement classique (conte théâtralisé) et ne laisse pas la place à l'interactivité avec le public des Bistrots.

La Compagnie **Les Obstinés**, domiciliée à Clermont-Fd, annonce une forme de spectacle très interpellante, à savoir une conférence internationale par deux journalistes étrangers à l'occasion de la découverte de vestiges localement. Cependant la technique d'approche des habitants – type « j'irai dormir chez vous », ne semble pas appropriée au contexte local.

Et enfin, **Petits Pois Princesse** domiciliée en Ardèche, répond aux attentes aussi bien en termes de collecte que de production. La récolte de paroles reposera sur un questionnaire guide et l'enregistrement des entretiens. Des prises de vues de sites alimenteront une chaîne d'images légendées qui sera exposée dans chacun des lieux de représentations. L'écriture du spectacle mettra en avant de façon documentée et humoristique le lien qu'entretiennent les habitants avec l'histoire de leur territoire. La production finale intégrera humour, émotion et sensibilité, sans négliger l'aspect scientifique et tangible, sous forme d'une conférence animée par deux comédiennes.

La compagnie étant déjà intervenue pour plusieurs Parcs naturels régionaux maîtrise le sujet du patrimoine en milieu rural et connaît déjà en partie le Cézallier.

L'ensemble des membres du jury s'est retrouvé sur ce dernier choix, pertinent aussi bien au niveau du fond que de la forme.

- Il vous est proposé d'autoriser le président à engager des dépenses à hauteur maximum de 7000 € auprès de la Compagnie Petits Pois Princesse et notamment l'association La Cie du Passage, domiciliée à Aubenas, qui en est la structure gestionnaire.

**DELIBERATION**

Le Bureau autorise le Président à engager des dépenses à hauteur maximum de 7000 € auprès de la Compagnie Petits Pois Princesse et notamment l'association La Cie du Passage, domiciliée à Aubenas, qui en est la structure gestionnaire.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 10 juin 2016

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER



Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 10 juin 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 10 mai 2016, s'est réuni le 10 juin 2016 à 13h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES ( 1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix + 1 pouvoir GISCARD d'ESTAING), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

AFFAIRE

19

**REVITALISATION TERRITORIALE**

195

**PORTEURS DE PROJET**

195.2016.002

Changement de représentation au sein du comité de programmation Leader et délégation de signature

**RAPPORT**

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a récemment été sélectionné pour porter une nouvelle génération Leader. Le programme Leader Volcans d'Auvergne 2015-2020 prendra donc effet dès la signature de la convention tripartite avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'ASP, courant 2016.

Lors de la réunion du Bureau du 4 septembre 2015, vous aviez désigné Bernard Delcros en tant que représentant titulaire et Roger Gardes en tant que représentant suppléant.

Pour faire suite au changement d'exécutif au sein du SMPNRVA, il convient de remplacer le représentant suppléant, occupé par le Président du Parc.

Par ailleurs, le nouveau Président du GAL et du Comité de Programmation, Monsieur Gérard Chansard, a été élu le 14 décembre 2015. Il convient, à ce titre, qu'il puisse signer les documents de gestion courante du programme Leader (conventions avec les porteurs de projet, courrier quotidien, notifications de subvention, accusés de réception de dossier...).

- > **Il vous est donc proposé de**
  - > **désigner Monsieur Jean-Marc Boyer, en remplacement de Roger Gardes, pour siéger en tant que membre suppléant du SMPNRVA au sein du comité de programmation Leader Volcans d'Auvergne 2015-2020.**
  - > **De déléguer la signature des documents relatifs à la gestion courante du programme au Président du GAL et du Comité de Programmation Leader Volcans, pour la durée de son mandat.**

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 10 juin 2016

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20160610-195-2016-002-DE  
Date de télétransmission : 15/06/2016  
Date de réception préfecture : 15/06/2016

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 10 juin 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 10 mai 2016, s'est réuni le 10 juin 2016 à 13h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES ( 1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix + 1 pouvoir GISCARD d'ESTAING), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

### AFFAIRE

#### **30. OUTILS TRANSVERSAUX**

##### **303 - DEMARCHES QUALITE INTERNES**

303,2016,001 Demande de crédits portant sur la mise en pratique du dispositif de suivi évaluatif continu de la charte du Parc 2013>2025

### **RAPPORT**

La charte du Parc expose le projet de gestion et de développement durable du territoire fondé sur la préservation et la valorisation économique et culturelle des patrimoines matériels et immatériels du territoire classé PNR.

S'agissant d'une politique publique et du fait des attendus nationaux des chartes de parcs naturels régionaux, **l'évaluation de la mise en œuvre de la charte 2013>2025 du Parc** par l'ensemble de ses signataires et le Syndicat mixte du Parc est prévue à différents temps :

**>à mi parcours du classement du Parc soit en 2018** (et éventuellement en 2022 en cas de prorogation du classement du PNRVA sur une durée de 3 ans), s'agissant d'optimiser le choix et la gouvernance des projets et actions à initier ou à poursuivre, dans le but d'assurer une politique équitable, efficace, et surtout adaptée aux évolutions de contexte

**>entre 2021 et 2025** (ou entre 2023 et 2028 en cas de prorogation du classement du PNRVA sur une durée de 3 ans), la démarche devant permettre de mettre en évidence et d'analyser la plus-value apportée par cette politique publique à l'échéance du classement du Parc et d'en tirer les enseignements pour réfléchir à la façon de traiter les enjeux futurs.

Fondamentalement, l'évaluation consistera à répondre à des questions évaluatives fixées par enjeu phare, en fonction de **l'analyse** à la fois :

**>de ressentis d'acteurs locaux et institutionnels** (mobilisés lors de ces phases d'évaluation)

**>de l'évolution d'un certain nombre d'indicateurs (respect d'engagements du SMPNRVA et des signataires de la charte - résultats obtenus au titre de démarches prévues dans la charte).**

De façon concertée entre le Syndicat mixte du Parc et ses principaux partenaires, ces indicateurs ont été choisis et définis en termes de valeurs objectifs à atteindre, entre 2014 et 2016. Afin de tester ce dispositif et de permettre dans quelques années l'analyse de leur évolution dans le temps, il s'agit de **les renseigner annuellement, ce qui nécessite de collecter les données correspondantes et de les comparer aux valeurs objectifs fixées pour chaque indicateur.**

Une subvention auprès de la DREAL auvergne pourrait être sollicitée au titre de la ligne PNR 2016, afin de cofinancer l'animation à réaliser dans ce cadre.

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20160610-303-2016-001-DE  
Date de télétransmission : 15/06/2016  
Date de réception préfecture : 15/06/2016

## Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Le plan de financement de cette opération intégrant cette subvention prévisionnelle serait le suivant :

DEPENSES	MONTANT (HT)	MONTANT (TTC)	RESSOURCES	MONTANT	%
Acquisitions Immobilières			<b>AIDES PUBLIQUES</b> (préciser la nature de l'aide)	5 000 €	80 %
Travaux -----			Union européenne (Leader) -----		
Matériel-----			Etat (DREAL) -----		
Prestations intellectuelles-----			Collectivités locales et leurs groupements :		
Autres : dépenses de fonctionnement 25 jours à 250 euros par jour (travail réalisé par deux agents SMPNRVA)		6 250 €	Région		
<b>A DEDUIRE S'IL Y A LIEU</b>			<b>SOUS TOTAL</b>	5 000 €	80 %
Recettes nettes générées par l'investissement			<b>AUTOFINANCEMENT :</b>  fonds propres emprunts (2) crédit bail autres <b>Sous-Total</b>	1 250 €	20%
				1 250 €	20 %
<b>TOTAL</b>		<b>6 250 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>6 250 €</b>	<b>100 %</b>

➤➤➤ Il vous est proposé :

- d'approuver cette opération de mise en œuvre d'un suivi évaluatif de l'application de la charte
- d'approuver la demande de subventions auprès de la DREAL Auvergne pour un montant de 5 000 €
- d'autoriser le Président à mener les démarches nécessaires à cette demande de subvention et à la mise en œuvre de cette opération.

### DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à mener les démarches nécessaires à cette demande de subvention et à la mise en œuvre de cette opération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 10 juin 2016  
LE PRESIDENT  
Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le



Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20160610-303-2016-001-DE  
Date de télétransmission : 15/06/2016  
Date de réception préfecture : 15/06/2016

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 10 juin 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 10 mai 2016, s'est réuni le 10 juin 2016 à 13h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES ( 1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix + 1 pouvoir GISCARD d'ESTAING), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

### AFFAIRE

#### 30. OUTILS TRANSVERSAUX

##### 304 - STRATEGIE MARQUE PARC

304,2016,001 Suivi de la marque Parc produit « Fromages et produits laitiers » - Audit d'attribution « EARL La Ferme des Combes

### RAPPORT

Date de réalisation de l'audit	19 mai 2016
Auditeur(s)	Ilona Genty-Mezei
Audit(s)	Jean-François SOUBRE

#### Données clés sur la structure

NOM de la structure	EARL La Ferme des Combes	
NOM du dirigeant	Jean-François SOUBRE	
Commune	Rochefort-Montagne	
Date création	2011	
Nombre couverts	/	
Effectif	ETP	2
	haute saison	2
Label/marque	AB	

#### Résultats de l'audit

Valeurs	Sous-chapitres	Points max	Points mini	Points obtenus	% points	% mini à obtenir
Lien au territoire	Les animaux et leur alimentation	19		15	80 %	50%
	La fabrication des produits	12		12		
	Ancrage territorial de la production et valorisation : une filière locale	7		5		
	Connaissance du territoire et de la structure PNR : adhésion aux valeurs Parc	6		3		
	<b>TOTAL VALEUR</b>	<b>44</b>	<b>22</b>	<b>35</b>		
Environnement préservé et valorisé	Préservation des prairies naturelles : pratiques culturales	12		11	83 %	50%
	Préservation de la qualité de l'eau : gestion des effluents	19		19		
	Préservation de l'environnement : pratiques responsables	21		13		
	Intégration et entretien des bâtiments	12		10		
	<b>TOTAL VALEUR</b>	<b>64</b>	<b>32</b>	<b>53</b>		
Dimension humaine	Conduite d'élevage : respect du bien-être animal	24		22	55 %	50%
	Un agriculteur qui produit et partage	16		13		
	<b>TOTAL VALEUR</b>	<b>40</b>	<b>20</b>	<b>35</b>		

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20160610-304-2016-001-DE  
Date de télétransmission : 15/06/2016  
Date de réception préfecture : 15/06/2016

Bilan

	Dimension humaine	Lien au territoire	Environnement préservé et valorisé
<b>Points forts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bien-être de l'animal et confort des bâtiments</li> <li>- Filière à taille humaine</li> <li>- Traitements « naturels » pour la santé du troupeau</li> <li>- Point de vente pour accueillir les clients, vente directe sur l'exploitation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elevage et alimentation des bêtes</li> <li>- Valorisation du lait cru en un fromage produit et affiné sur l'exploitation</li> <li>- Commercialisation locale, vente directe et intégration dans une filière locale</li> <li>- Intégration de races rustiques dans le troupeau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien des prairies permanentes</li> <li>- Maintien d'éléments de paysages (murets, haies,...)</li> <li>- Gestion des effluents de fabrication laitière</li> <li>- Réflexion en cours sur des mesures d'économie et de récupération d'eau et de gestion des énergies</li> </ul>
<b>Points sensibles</b>			
<b>Points de progrès</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enseigne et signalisation de l'exploitation dans le réseau MP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer la connaissance PNR des Volcans d'Auvergne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Essayer de mettre en place une fauche plus tardive sur certaines parcelles pour permettre une biodiversité optimale dans les prairies</li> <li>- Participation aux actions en faveur de la biodiversité (concours prairies Fleuries, lien api-agri, ...)</li> </ul>
<b>Ecart mineur</b>	Mettre en place une fauche tardive sur certaines parcelles Signalisation de l'exploitation dans le cadre de la Marque Parc Participation, avec le PNR, à la promotion du territoire et du Parc, et à des actions collectives à l'échelle du territoire		

<b>Commentaires de l'audité</b>	A souhaité diversifier sa production de lait, et transformer une partie de sa production sur son exploitation. Souhait d'accueillir la clientèle sur l'exploitation, avec une vente directe effectuée à 80 % sur ce point de vente.
<b>Commentaires de(s) l'auditeur(s)</b>	<p><b>Points forts :</b> L'agriculteur entre bien dans les critères de la Marque Parc. La gestion de son troupeau, son alimentation, l'intégration d'une race rustique (Jersiaise) et le travail au sein de l'exploitation sont exemplaires. De même le souci de l'environnement et sa prise en compte dans le fonctionnement de l'exploitation sont des points forts indéniables. Enfin, son intérêt pour de la vente en circuits courts sur le lieu de l'exploitation, ou même en direct aux particuliers, est intéressante.</p> <p><b>Point faible :</b> Mieux communiquer sur le SM du PNR des Volcans d'Auvergne, et, dans la mesure du possible, favoriser les fauches tardives.</p>

➤ Il vous est proposé de donner un avis favorable sur ce dossier sous réserve d'engagements de l'agriculteur dans un plan de progrès à 3 ans suite aux préconisations des résultats de l'audit.

**DELIBERATION**

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
 Pour extrait certifié conforme  
 Montlosier, le 10 juin 2016

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu  
 de sa réception à la Préfecture le  
 et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture  
 063-256300237-20160610-304-2016-001-DE  
 Date de télétransmission : 15/06/2016  
 Date de réception préfecture : 15/06/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 10 juin 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 10 mai 2016, s'est réuni le 10 juin 2016 à 13h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES ( 1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix + 1 pouvoir GISCARD d'ESTAING), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

**AFFAIRE**

**30. OUTILS TRANSVERSAUX**

**304 - STRATEGIE MARQUE PARC**

304,2016,002 Suivi de la marque Parc produit « Fromages et produits laitiers » -  
Audit d'attribution « GAEC du Verseau

**RAPPORT**

Date de réalisation de l'audit	19 mai 2016
Auditeur(s)	Ilona Genty-Mazel
Audit(e)s	Dominique BERAUD

**Données clés sur la structure**

NOM de la structure	GAEC du Verseau	
NOM du dirigeant	Dominique BERAUD Arnaud REINE	
Commune	Perpezat	
Date création	2009 (création de cette association en 2009 mais le GAEC existait déjà auparavant)	
Nombre couverts	/	
Effectif	ETP	2
	haute saison	2
Label/marque	AB	

**Résultats de l'audit**

Valeurs	Sous-chapitres	Points max	Points mini	Points obtenus	% points	% mini à obtenir
Lien au territoire	Les animaux et leur alimentation	19		12	73 %	50%
	La fabrication des produits	12		12		
	Ancrage territorial de la production et valorisation : une filière locale	7		5		
	Connaissance du territoire et de la structure PNR : adhésion aux valeurs Parc	6		3		
	<b>TOTAL VALEUR</b>	<b>44</b>	<b>22</b>	<b>32</b>		
Environnement préservé et valorisé	Préservation des prairies naturelles : pratiques culturales	12		12	84 %	50%
	Préservation de la qualité de l'eau : gestion des effluents	19		18		
	Préservation de l'environnement : pratiques responsables	21		14		
	Intégration et entretien des bâtiments	12		10		
	<b>TOTAL VALEUR</b>	<b>64</b>	<b>32</b>	<b>54</b>		
Dimension humaine	Conduite d'élevage : respect du bien-être animal	24		23	60 %	50%
	Un agriculteur qui produit et partage	16		16		
	<b>TOTAL VALEUR</b>	<b>40</b>	<b>20</b>	<b>32</b>		

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20160610-304-2016-002-DE  
Date de télétransmission : 15/06/2016  
Date de réception préfecture : 15/06/2016

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## Bilan

	Dimension humaine	Lien au territoire	Environnement préservé et valorisé
<b>Points forts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bien-être de l'animal et confort des bâtiments</li> <li>- Filière à taille humaine</li> <li>- Essai de traitements « naturels » pour la santé du troupeau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elevage et alimentation des bêtes</li> <li>- Valorisation du lait cru en un fromage produit et affiné sur l'exploitation</li> <li>- Commercialisation locale, vente directe et intégration dans une filière locale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien des prairies permanentes, et fauche tardive sur certaines parcelles</li> <li>- Maintien et recréation d'éléments de paysages (murets, haies, ...)</li> <li>- Gestion des effluents de fabrication laitière</li> <li>- Gestion des campagnols</li> </ul>
<b>Points sensibles</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégration de races rustiques dans le troupeau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réflexion en cours sur des mesures d'économie et de récupération d'eau et de gestion des énergies</li> </ul>
<b>Points de progrès</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enseigne et signalisation de l'exploitation dans le réseau MP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer la connaissance PNR des Volcans d'Auvergne</li> <li>- Diminuer autant que possible l'ensilage pour l'alimentation du troupeau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation aux actions en faveur de la biodiversité (concours prairies Fleuries, lien api-agri, ...)</li> </ul>
<b>Ecart mineur</b>	Si possible, diminution de l'ensilage pour l'alimentation du troupeau Signalisation de l'exploitation dans le cadre de la Marque Parc Participation, avec le PNR, à la promotion du territoire et du Parc, et à des actions collectives à l'échelle du territoire		

<b>Commentaires de l'audité</b>	A souhaité diversifier sa production de lait, et transformer une partie de sa production sur son exploitation.
<b>Commentaires de(s) l'auditeur(s)</b>	<p><b>Points forts :</b> L'agriculteur entre bien dans les critères de la Marque Parc. La gestion de son troupeau, son alimentation et le travail au sein de l'exploitation sont exemplaires. De même le souci de l'environnement et sa prise en compte dans le fonctionnement de l'exploitation sont des points forts indéniables. Enfin, son intérêt pour de la vente en circuits courts ou même en direct aux particuliers, est intéressante (vente via les Ruches qui dit oui par exemple).</p> <p><b>Point faible :</b> Mieux communiquer sur le SM du PNR des Volcans d'Auvergne, et, dans la mesure du possible, diminuer la partie de la fauche des prairies qui est conservée en ensilage.</p>

➤ Il vous est proposé de donner un avis favorable sur ce dossier sous réserve d'engagements de l'agriculteur dans un plan de progrès à 3 ans suite aux préconisations des résultats de l'audit

### DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
 Pour extrait certifié conforme  
 Montlosier, le 10 juin 2016  
 LE PRESIDENT  
 Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception à la Préfecture le et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture  
 063-256300237-20160610-304-2016-002-DE  
 Date de télétransmission : 15/06/2016  
 Date de réception préfecture : 15/06/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 10 juin 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 10 mai 2016, s'est réuni le 10 juin 2016 à 13h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES ( 1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix + 1 pouvoir GISCARD d'ESTAING), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

**AFFAIRE**

**30. OUTILS TRANSVERSAUX**

**304 - STRATEGIE MARQUE PARC**

304,2016,003 Suivi de la marque Parc produit « Gentiane » - Audit de renouvellement « Avèze »

**RAPPORT**

Date de réalisation de l'audit	20 mai 2016
Auditeur(s)	Ilona Genty-Mezei
Audité(s)	Philippe DESRIVIERS

**Données clés sur la structure**

<b>NOM de la structure</b>	AVEZE SAS	
<b>NOM du dirigeant</b>	Philippe DESRIVIERS	
<b>Commune</b>	Riom-ès-Montagnes	
<b>Date création</b>	1929 / espace en 1994	
<b>Volume de production</b>	800 000 L/an	
<b>Effectif</b>	ETP	5
	<b>haute saison</b>	+ 5 en saison pour les visites
<b>Label/marque</b>	Marque Parc	

**Résultats de l'audit**

Valeurs	Sous-chapitres	Points max	Points mini	Points obtenus	% points	% mini à obtenir
Lien au territoire	Valorisation des ressources locales	4		4	91%	50%
	Insertion et préservation paysagère	8		6		
	Ancrage territorial de la production et valorisation locale	5		5		
	Connaissance du territoire et de la structure PNR	16		15		
	<b>TOTAL VALEUR</b>	<b>33</b>	<b>16</b>	<b>30</b>		
Environnement préservé et valorisé	Arrachage des racines de Gentiane qui assure la durabilité de la ressource	8		8	85%	50%
	Séchage, stockage, transformation des racines qui préservent l'environnement	4		4		
	Gestion des déchets/énergies	9		7		
	Sensibilisation et communication responsable	6		4		
	<b>TOTAL VALEUR</b>	<b>27</b>	<b>13</b>	<b>23</b>		
Dimension humaine	Professionnalisation de l'arrachage	4		7		
	Organisation en filière locale	7				
	Accueil sur le lieu d'exploitation	12				
	<b>TOTAL VALEUR</b>	<b>23</b>	<b>11</b>	<b>21</b>		

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20160610-304-2016-003-DE  
Date de télétransmission : 15/06/2016  
Date de réception préfecture : 15/06/2016

Bilan

	Dimension humaine	Lien au territoire	Environnement préservé et valorisé
<b>Points forts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Filière à taille humaine, organisée avec des arracheurs du territoire</li> <li>- Implication dans la vie et la solidarité de la filière, avec des partenaires tels que le Parc ou d'autres organismes</li> <li>- Lieu d'accueil et de visites très qualitatifs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du territoire, rôle d'ambassadeur du territoire et de son patrimoine</li> <li>- Ancrage territorial fort et valorisation des ressources locales</li> <li>- Utilisation de gentiane de gentianes fraîches issues exclusivement du territoire du PNRVA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Arrachage des gentianes qui assure la durabilité de la ressource, traçabilité et travail avec des gestionnaires soigneux</li> <li>- Séchage et transformation exemplaires</li> <li>- Implication forte dans les réseaux nationaux professionnels autour de la gentiane</li> </ul>
<b>Points sensibles</b>			
<b>Points de progrès</b>	- Signalétique conforme à la Marque Parc		- Réfléchir à des outils de communication éco-conçus
<b>Ecart mineur</b>	Signalisation conforme avec les outils et la charte graphique Marque Parc du PNR des Volcans d'Auvergne Réflexion sur l'aspect écologique et durable des outils de communication, et mettre en avant les outils de promotion du Parc et de la Marque Parc		

<b>Commentaires de l'audité</b>	Malgré le fait que l'entreprise Avèze ait été rachetée par un grand groupe, l'arrachage, la transformation et la fabrication sont réalisés exclusivement sur le territoire.
<b>Commentaires de(s) l'auditeur(s)</b>	<p><b>Point fort :</b> L'Avèze est un des fleurons des produits du territoire des Volcans d'Auvergne, et toutes les étapes de sa production sont menées de façon exemplaire. L'implication de la direction, à la fois dans la communication sur le territoire au niveau local et national, mais également des les réseaux professionnels, est un atout incontournable. Un produit, une entreprise et une production emblématiques du territoire !</p> <p><b>Point faible :</b></p>

➤➤➤ Il vous est proposé de donner un avis favorable sur ce dossier sous réserve d'engagements de la structure dans un plan de progrès à 3 ans suite aux préconisations des résultats de l'audit.

**DELIBERATION**

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 10 juin 2016

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception à la Préfecture le et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20160610-304-2016-003-DE  
Date de télétransmission : 15/06/2016  
Date de réception préfecture : 15/06/2016

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 10 juin 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 10 mai 2016, s'est réuni le 10 juin 2016 à 11h 30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES ( 1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix + 1 pouvoir GISCARD d'ESTAING), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

### AFFAIRE

#### 30. OUTILS TRANSVERSAUX

#### **304 - STRATEGIE MARQUE PARC**

304,2016,004 Suivi de la marque Parc produit « Miel » - Audit de renouvellement « Les Pailhats »

### RAPPORT

Date de réalisation de l'audit	20 mai 2016
Auditeur(s)	Ilona Genty-Mezel
Audit(s)	Mireille VERRIERE

#### Données clés sur la structure

<b>NOM de la structure</b>	Association de valorisation des Pailhats de Courgoul	
<b>NOM du dirigeant</b>	Mireille Verrière	
<b>Commune</b>	Courgoul	
<b>Date création</b>	1992	
<b>Nombre couverts</b>	/	
<b>Effectif</b>	<b>ETP</b>	50 adhérents, 5 bénévoles, 2 pour l'apiculture
	<b>haute saison</b>	/
<b>Label/marque</b>	AB + Marque Parc	
400 ruches	Miel toutes fleurs de montagne	

#### Résultats de l'audit

Valeurs	Sous-chapitres	Points max	Points mini	Points obtenus	% points	% mini à obtenir
Lien au territoire	Valorisation des ressources locales	5		5	97%	50%
	Insertion et préservation paysagère	9		9		
	Ancrage territorial de la production et valorisation locale	5		5		
	Connaissance du territoire et de la structure PNR	16		15		
	<b>TOTAL VALEUR</b>	35	17	34		
Environnement préservé et valorisé	Un rucher qui préserve l'environnement	18		15	84%	50%
	Soins des abeilles	7		7		
	Récolte, extraction, stockage	6		6		
	Gestion des déchets/énergies	12		8		
	Sensibilisation et communication responsable	6		5		
<b>TOTAL VALEUR</b>	49	24	41			
Dimension humaine	Organisation en filière locale	4		4	100%	50%
	Accueil sur le lieu d'exploitation	12		12		
	<b>TOTAL VALEUR</b>	16	8	16		

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20160610-304-2016-004-DE  
Date de télétransmission : 15/06/2016  
Date de réception préfecture : 15/06/2016

	Dimension humaine	Lien au territoire	Environnement préservé et valorisé
<b>Points forts</b>	- Filière à taille humaine - Implication dans la vie et la solidarité de la filière, avec des partenaires tels que le Parc ou d'autres organismes	- Connaissance du territoire, rôle d'ambassadeur du territoire et de son patrimoine - Réhabilitation d'un écosystème, replantation d'espèces propices aux abeilles - Vente en circuits courts et locaux - Animations autour des produits de l'association	- Mise en place des ruchers, notamment sur des parcelles préservées - Soins des abeilles, récolte d'essaim naturel, pas de nourrissage - Transformation maîtrisée - Sensibilisation de la clientèle au territoire et à son agriculture - En demande d'animation collective et de lien avec le PNR
<b>Points sensibles</b>	- Visites des ruchers et point de vente sur l'exploitation, accessibilité Handicap		
<b>Points de progrès</b>	- Signalétique conforme à la Marque Parc		- Réfléchir à des outils de communication éco-conçus - Réflexion en cours sur des mesures d'économie et de récupération d'eau et de gestion des énergies
<b>Ecart mineur</b>	Signalisation conforme avec les outils et la charte graphique Marque Parc du PNR des Volcans d'Auvergne Réflexion sur l'aspect écologique et durable des outils de communication, et mettre en avant les outils de promotion du Parc et de la Marque Parc		

<b>Commentaires de l'audité</b>	L'apiculteur accorde un grand intérêt à l'implantation de ses ruches dans le cadre du projet de valorisation des pailhats de Courgoul. La pédagogie et les animations en lien avec les projets de l'association sont exemplaires, et permettent de toucher un large public quant à la préservation d'un patrimoine, d'un environnement et d'un territoire.
<b>Commentaires de(s) l'auditeur(s)</b>	<b>Point fort :</b> L'apiculture au sein de l'association est menée le plus naturellement possible, en lien avec la vie de la ruche et les éléments extérieurs (essaimage naturel, lune, ...). La fabrication du miel et de produits transformés permet de valoriser ce savoir-faire et d'illustrer l'importance et la place des abeilles dans la préservation d'un écosystème. Le volet pédagogique et de transmission remplit un rôle fondamental au sein du territoire. <b>Point faible :</b>

➤ Il vous est proposé de donner un avis favorable sur ce dossier sous réserve d'engagements de l'apiculteur dans un plan de progrès à 3 ans suite aux préconisations des résultats de l'audit.

De plus, au vu de la gamme des produits transformés par l'apiculteur, il est recommandé d'accorder la Marque Parc aux produits issus directement du miel, du territoire et du savoir-faire de l'apiculteur, à savoir : le pain d'épices fabriqué par l'association avec le miel des Pailhats de Courgoul.

### DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 10 juin 2016  
LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception à la Préfecture le et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20160610-304-2016-004-DE  
Date de télétransmission : 15/06/2016  
Date de réception préfecture : 15/06/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 10 juin 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 10 mai 2016, s'est réuni le 10 juin 2016 à 13h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES ( 1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix + 1 pouvoir GISCARD d'ESTAING), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

**AFFAIRE**

**30. OUTILS TRANSVERSAUX**

**304 - STRATEGIE MARQUE PARC**

304,2016,005 Suivi de la marque Parc produit « Miel » - Audit de renouvellement « Les ruches de Volvic »

**RAPPORT**

Date de réalisation de l'audit	21 mai 2016
Auditeur(s)	Ilona Genty-Meziel
Audit(e)s	Yves Osswald

**Données clés sur la structure**

<b>NOM de la structure</b>	Les Ruches de Volvic	
<b>NOM du dirigeant</b>	Yves Osswald	
<b>Commune</b>	Volvic	
<b>Date création</b>	1987	
<b>Nombre couverts</b>	/	
<b>Effectif</b>	<b>ETP</b>	1
	<b>haute saison</b>	1
<b>Label/marque</b>	AB + Marque Parc	
400 ruches	Miel de Châtaignier, miel de pissenlit, miel de framboisier, miel toutes fleurs, gelée royale, pollen	

**Résultats de l'audit**

Valeurs	Sous-chapitres	Points max	Points mini	Points obtenus	% points	% mini à obtenir
Lien au territoire	Valorisation des ressources locales	5		4	66%	50%
	Insertion et préservation paysagère	9		5		
	Ancrage territorial de la production et valorisation locale	5		3		
	Connaissance du territoire et de la structure PNR	16		11		
	<b>TOTAL VALEUR</b>	35	17	23		
Environnement préservé et valorisé	Un rucher qui préserve l'environnement	18		14	73%	50%
	Soins des abeilles	7		6		
	Récolte, extraction, stockage	6		6		
	Gestion des déchets/énergies	12		6		
	Sensibilisation et communication responsable	6		4		
<b>TOTAL VALEUR</b>	49	24	36			
Dimension humaine	Organisation en filière locale	4		4	50%	50%
	Accueil sur le lieu d'exploitation	12				
	<b>TOTAL VALEUR</b>	16	8			

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20160610-304-2016-005-DE  
Date de télétransmission : 15/06/2016  
Date de réception préfecture : 15/06/2016

Bilan

	Dimension humaine	Lien au territoire	Environnement préservé et valorisé
<b>Points forts</b>	- Très forte implication dans les réseaux et projets apicoles, initiateur de réflexion et de projets collectifs	- Connaissance du territoire, volonté de marquer les produits de la ruche - Travail avec la filière nationale et locale sur l'abeille noire et recherche sur les écotypes en cours	- Soins des abeilles, certification Agriculture biologique - Transformation et récolte maîtrisée
<b>Points sensibles</b>	- N'accueille pas de public sur ses ruchers ou son lieu de production		- Sensibilisation de la clientèle et des partenaires à l'environnement et au territoire - Réflexion en cours sur des mesures d'économie et de récupération d'eau et de gestion des énergies
<b>Points de progrès</b>	- Distribuer la documentation Parc lors de ses marchés	- Distribution des produits davantage sur le territoire du Parc	
<b>Ecart mineur</b>	<i>Sensibilisation de la clientèle et des partenaires sur le territoire du Parc, promotion de la Marque Parc en général</i> <i>Distribution plus importante sur le territoire du PNR</i>		

<b>Commentaires de l'audité</b>	L'apiculteur se pose beaucoup de questions sur l'apiculture intensive de nos jours, et est moteur de discussions au sein des filières apicoles pour avancer sur ces différents sujets. En termes d'aide du Parc aux apiculteurs marqués, il est en demande de lieux de transhumance au sein du territoire du parc (partenariat, lien api-agri, ...).
<b>Commentaires de(s) l'auditeur(s)</b>	<b>Point fort :</b> L'apiculteur est un professionnel très dynamique, moteur et passionné. Ses méthodes de travail, de même que son implication dans les réseaux nationaux et locaux, sont intéressantes, de même que l'aide et la réflexion qu'il peut apporter au sein du Parc pour toutes les recherches et questionnements sur l'apiculture. <b>Point faible :</b> l'apiculteur ne propose pas d'accueil du public sur ses ruchers ni sur son lieu de production.

➤➤➤ Il vous est proposé de donner un avis favorable sur ce dossier sous réserve d'engagements de l'apiculteur dans un plan de progrès à 3 ans suite aux préconisations des résultats de l'audit.

**DELIBERATION**

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montiosier, le 10 juin 2016  
LE PRESIDENT  
Jean Marc BOYER



Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception à la Préfecture le et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20160610-304-2016-005-DE  
Date de télétransmission : 15/06/2016  
Date de réception préfecture : 15/06/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 10 juin 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 10 mai 2016, s'est réuni le 10 juin 2016 à 13h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES ( 1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix + 1 pouvoir GISCARD d'ESTAING), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

**AFFAIRE**

**30. OUTILS TRANSVERSAUX**

**304 - STRATEGIE MARQUE PARC**

304,2016,006 Actualités Marque Parc et réflexion sur un nouveau marquage Pierre volcanique

**RAPPORT**

La Fédération nationale a travaillé sur un nouveau positionnement pour la Marque Parc. Constatant un manque de lisibilité et de notoriété de la marque Parc, une nécessité de simplifier les démarches de marquage (charte, audit, contrôle...) et un contexte juridique incertain lié à une confusion entre marque institutionnelle et marque commerciale, la Fédération nationale des Parcs naturels régionaux a conduit une étude depuis près de deux ans avec l'APIE (Agence des Patrimoines immatériels de l'Etat). Cette étude justifie l'existence et les fondements de la Marque Parc. Néanmoins, après une vingtaine d'années d'existence, une nouvelle ambition doit être donnée à la Marque Parc. C'est pourquoi la Fédération nationale propose une nouvelle stratégie permettant une approche marketing et territoriale, en créant la **Marque « Valeurs Parc naturel régional »**.



PARC NATUREL REGIONAL  
DES VOLCANS D'AUVERGNE

L'engagement dans cette Marque est toujours le même : assurer l'équilibre entre le développement économique local et la préservation des richesses naturelles et culturelles du territoire. Ce nouveau positionnement permettra une meilleure communication auprès des clientèles avec un nom unique pour les 51 Parcs et non plus un nom par Parc comme c'était le cas actuellement.

Un avenant aux conventions sera proposé aux prestataires marqués pour qu'ils puissent utiliser cette nouvelle Marque sans repasser d'audit. Pour ceux dont l'engagement arrive à terme, un nouvel audit leur sera proposé suivant le nouveau référentiel en cours d'élaboration au niveau national.

**Réflexion sur un nouveau marquage Pierre volcanique**

Les élus de la commission qualification de l'offre ont souhaité réaffirmer un positionnement de la marque autour de prestations et de productions identitaires du Parc et ce, suite à des demandes que les services ont pu recueillir. Dans ce cadre, il avait été proposé de permettre le début d'une réflexion courant 2015-2016 sur les potentialités d'un marquage savoir-faire sur la pierre volcanique.

**Plusieurs sollicitations pour un marquage pierre volcanique**

Plusieurs demandes ont été émises pour travailler sur un marquage de la pierre volcanique dont deux récemment :

- l'association Pierres de Menet (sculpture sur pierre à Menet) en novembre 2012
- l'entreprise Pouzzolanes des Dômes (carrière de pouzzolane et usine à Saint-Ours-les-Roches) en juin 2015
- l'entreprise Pépite de lave (émailluse sur lave à Antignac) en octobre 2015

Aujourd'hui, au sein du réseau des Parcs naturels régionaux, plusieurs marquages en lien avec la pierre existent déjà :

- Carrièr de Grès dans le PNR du Gâtinais français,
- Granit du Tam dans le PNR du Haut-Languedoc,
- Pierre Bleue dans le PNR de l'Avesnois.

Ces cahiers des charges pourraient être analysés afin d'identifier des pistes de travail ainsi que des critères pertinents pour un éventuel marquage pierre volcanique.

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20160610-304-2016-006-DE  
Date de télétransmission : 15/06/2016  
Date de réception préfecture : 15/06/2016

## Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

En parallèle, il s'agirait de recenser les entreprises de la filière « pierre volcanique » présentes sur le territoire du Parc (carrières, sculpteurs, émailleurs), avec la possibilité de s'appuyer sur le réseau des entreprises nous ayant déjà sollicité.

Dans un second temps, les structures identifiées pourraient être contactées individuellement ou collectivement afin d'échanger sur l'opportunité de mettre en place un marquage Valeurs Parc pour la pierre volcanique.

Si ces premières étapes se révélaient concluantes et que l'intérêt d'un marquage pierre volcanique était démontré, un cahier des charges pourrait être co-construit avec les différents acteurs intéressés.

Au-delà de sa spécificité et de son caractère identitaire sur le territoire du Parc, la pierre volcanique se décline au travers de métiers aussi riches que variés, allant de l'extraction du matériau dans les carrières jusqu'à la construction/rénovation, en passant par les métiers d'art (gravure, sculpture, émaillage...). Dans cette optique, il est à souligner que la mise en place d'un marquage Valeurs Parc pour la pierre volcanique nécessiterait une réflexion importante sur la définition, les conditions et les critères d'attribution de la marque : marquage du matériau brut ? de la pierre travaillée ? travail à mener sur les critères d'extraction ? etc.

### **Une somme engagée et une prestataire disponible**

Par ailleurs, en juin 2014, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne recrute une prestataire extérieure, Ilona GENTY-MEZEI, pour la réalisation de 40 audits d'intégration et de renouvellement de la Marque. La dépense engagée s'élève à 13 000€ TTC. Ilona GENTY-MEZEI est alors chargée de réaliser les audits selon une feuille de route préétablie de la manière suivante : 3 marquages miel, 8 fromages et produits laitiers, 5 pâtisseries traditionnelles, 2 fromages + pâtisseries, 22 viande salers. Depuis, la Coopérative Acajou des Volcans a fait l'objet d'une liquidation judiciaire. Les éleveurs anciennement engagés dans la Coopérative ne souhaitent pas/ne peuvent pas renouveler le marquage en individuel. Ainsi, les audits de renouvellement initialement prévus en 2014 n'ont pas été consommés et la dépense engagée a fait l'objet d'un report de budget en 2015 puis en 2016. Ainsi, pour l'année 2016, environ 6000 euros restent dédiés à cette action soit l'équivalent de 18.5 audits. Ilona GENTY-MEZEI travaille avec plusieurs Parcs naturels régionaux sur la Marque Parc, et intervient notamment dans le cadre de travaux préparatoires aux marquages. Le budget encore disponible représente une opportunité de travailler sur la thématique de la pierre volcanique à l'échelle du Parc en faisant appel à ses services. En ce sens, nous proposons de répartir cette somme pour 2016 de la manière suivante :

- 4 audits de renouvellements : 3 miel et 1 gentiane soit 1 300 €.
- 3 audits d'attribution : 3 fromages et produits laitiers soit 975 €.
- Etat des lieux de la filière pierre dans le Parc des Volcans d'Auvergne, étude d'opportunité et développement du dossier de marquage pierre volcanique soit 3 740€ (cf. devis en annexe).

Par ailleurs, une rencontre récente avec la cheffe de projet Filière Pierre de l'Association MACEO, confirme l'intérêt de travailler sur cette thématique.

### **Du temps d'animation mobilisable**

L'arrêt de la Coopérative Acajou dégage du temps d'animation au poste de Chargé de mission agriculture et marque Parc. Ce temps pourrait être réinvesti en partie dans l'animation d'un éventuel réseau de structures marquées Valeurs Parc pour les pierres volcaniques.

### **➤➤➤ Il vous est proposé :**

- **d'autoriser les services à avancer sur des perspectives d'un nouveau marquage sur la pierre volcanique.**
- **d'amorcer la réflexion sur ce marquage avec Ilona GENTY-MEZEI.**

## **DELIBERATION**

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 10 juin 2016

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20160610-304-2016-006-DE  
Date de télétransmission : 15/06/2016  
Date de réception préfecture : 15/06/2016

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le

et de sa publication le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 10 juin 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 10 mai 2016, s'est réuni le 10 juin 2016 à 13h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES ( 1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix + 1 pouvoir GISCARD d'ESTAING), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

**AFFAIRE**

**40. MOYENS GENERAUX**

**400 - BATIMENTS & EXTERIEURS**

400,2016,002 Construction d'un garage et aménagement du stationnement sur le site de Montlosier : avenant au marché

**RAPPORT**

Au cours de la réunion du 8 avril 2016, le Bureau du Parc a autorisé le Président signer des avenants avec les entreprises concernés par les lots 2, 4, 5 et 6.

Aujourd'hui, 2 nouveaux avenants sont nécessaires. Ils concernent les lots 1 et 4. Ci-dessous le détail de ces avenants :

• Lot 1 : VRD et aménagements paysagers :

Il est souhaitable de prévoir une surface d'enrobé supplémentaire pour les 2 places de stationnement allouées au logement gardien (environ 25 m<sup>2</sup>). La mise en œuvre de l'enrobé complémentaire entraîne un surcoût de 725 €HT soit 870 €TTC, et représente 0,9 % du montant de ce lot.

Par ailleurs, il serait préférable de réaliser toutes les plantations en septembre, et non au printemps, comme prévu initialement. Par conséquent, il convient de prolonger la durée du marché de 6 mois.

• Lot 4 : Couverture ardoisée et zinguerie:

L'entreprise GOUNY TMB ayant été retenue pour les lots 3 et 4, et l'échafaudage étant chiffré pour chacun de ces 2 lots, il convient de constater la moins-value relative à ce doublon pour un montant de 508,00 €HT.

Par ailleurs, le marché initial ne prévoyant pas la pose de crochets de sécurité, il convient d'ajouter ces crochets qui entraînent un surcoût de 1 501,10 €HT.

Globalement, ces modifications représentent une plus-value de 993,10 €HT et nécessitent le présent avenant.

Pour mémoire, un premier avenant d'un montant de 546,00 €HT, correspondant à l'ajout de crochets pare-neige, a été validé lors du dernier bureau.

Le total des 2 avenants représente 4,92 % du montant initial de ce lot.



**Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer les avenants au marché avec les entreprises concernées.**

**DELIBERATION**

Le Bureau autorise le Président à signer les avenants au marché avec les entreprises concernées.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 10 juin 2016

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20160610-400-2016-002-DE  
Date de télétransmission : 15/06/2016  
Date de réception préfecture : 15/06/2016

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 10 juin 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 10 mai 2016, s'est réuni le 10 juin 2016 à 13h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES ( 1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix + 1 pouvoir GISCARD d'ESTAING), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

AFFAIRE

40 MOYENS GENERAUX

401 RESSOURCES HUMAINES

401.2016.019 Remboursement de frais de déplacements du Président du comité de programmation du GAL Leader

**RAPPORT**

Le Comité de Programmation du programme Leader Volcans d'Auvergne 2014-2020 est en place depuis l'automne 2015. Le 14 décembre dernier, Monsieur Gérard CHANSARD a été élu Président du GAL Leader Volcans d'Auvergne.

A ce titre, le Président ne touche aucune indemnité. Il est chargé de participer aux réunions du comité de programmation et il est possible que ponctuellement, il soit invité à des réunions Leader à l'échelle régionale ou nationale. Il peut par ailleurs être amené à rencontrer les porteurs de projet. De ce fait, il est envisagé de rembourser les frais de déplacement du Président du Gal, en lien direct avec le programme Leader, résultant soit de ses activités normales, soit d'une demande spécifique de représentation émanant du syndicat mixte du Parc.

Ces remboursements seraient effectués directement sur le Budget du syndicat mixte du Parc.

Les remboursements de frais prendraient alors effet dès la validation par le Comité Syndical, sans rétroactivité, et sur la base des barèmes applicables en vigueur dans la fonction publique territoriale. Ils se baseront sur la présentation des documents obligatoires (déclarations de présence lors des réunions, copie de la carte grise, feuille de demande de remboursement complétée, etc...).

**>>> Il vous est proposé**

- > d'autoriser les remboursements de frais de déplacements du Président du GAL Leader pour tous ses déplacements en lien avec le programme, sur la base des barèmes applicables en vigueur dans la fonction publique territoriale, et sur présentation des documents obligatoires;
- > d'autoriser que ces frais soient pris en charge sur le budget du Syndicat mixte du Parc ;
- > d'autoriser le Président du Parc à signer tout document relatif à ces remboursements (mandats ...).

**DELIBERATION**

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 10 juin 2016

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20160610-401-2016-019-DE  
Date de télétransmission : 15/06/2016  
Date de réception préfecture : 15/06/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 10 juin 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 10 mai 2016, s'est réuni le 10 juin 2016 à 13h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES ( 1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix + 1 pouvoir GISCARD d'ESTAING), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

**AFFAIRE**

**50. MANAGEMENT DURABLE DU PARC**

**504 - VISITEURS & PRATIQUANTS LOISIRS PN**

- 504,2016,005 Achat et vente du livre « *Enquête sur l'histoire d'une montagne cantalienne* » - Auteur : Frédéric Surmely  
Achat et vente de l'ouvrage « A la découverte des volcans d'Auvergne » -Ed La vache qui lit.

**RAPPORT**

Dans le cadre de la programmation culturelle 2016 « *Veilleurs d'archéologie* », nous souhaitons proposer à la vente le livre « *Enquête sur l'histoire d'une montagne cantalienne* » dont l'auteur est Frédéric Surmely, Conservateur du Patrimoine au Centre régional de l'Archéologie d'Auvergne.

Cet ouvrage est le fruit d'une décennie d'études archéologiques sur le massif cantalien principalement entre les communes de Brezons et St Clément. Il dévoile au fil des pages la très riche histoire de la plaine sud du Plomb du Cantal, depuis les chasseurs de la préhistoire, jusqu'aux burons en pierre, en passant par les fermes d'altitude du Moyen Age... c'est plus de 10 000 ans d'histoire !

Prix de vente public : 10 € TTC sur lequel une remise de 30 % nous est accordée.

Les éditions *La vache qui lit* (15) ont réalisé, grâce à des financements participatifs, 1 livre/jeunesse « *Les volcans d'Auvergne* ».

Ce livre, accessible à partir de 3 ans ou à lire seul dès 7 ans, comporte :

- un jeu d'observation pour permettre à l'enfant de découvrir les dessins dans le détail ;
- une histoire écrite avec le souci d'utiliser un vocabulaire adapté aux plus jeunes ;
- une idée originale de balade en famille autour des volcans d'Auvergne.

Prix de vente public : 10 € TTC sur lequel une remise de 30 % nous est accordée.

⇒ Il vous est proposé de mettre en vente ces ouvrages dans les boutiques gérées par le Parc des Volcans.

**DELIBERATION**

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 10 juin 2016

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20160610-504-2016-005-DE  
Date de télétransmission : 15/06/2016  
Date de réception préfecture : 15/06/2016

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 10 juin 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 10 mai 2016, s'est réuni le 10 juin 2016 à 13h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES ( 1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix + 1 pouvoir GISCARD d'ESTAING), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

### AFFAIRE

**50**                    **MANAGEMENT DURABLE DU PARC**  
**504**                    **VISITEURS & PRATIQUANTS LOISIRS PN**  
504.2016.007    Achat et vente de glaces artisanales locales.

### RAPPORT

Le Syndicat mixte du Parc des volcans s'inscrit dans une démarche de valorisation des circuits courts. Il valorise les produits artisanaux du territoire au sein de ses lieux de ventes.

Artisans glaciers, Chantal et Marc Van Leeuwen originaires des Pays-Bas se sont installés définitivement à La Tour-d'Auvergne et ont développé leur activité « **Sancy Glaces** ». Ils connaissent tous les aspects techniques de la fabrication des glaces et sorbets. Ils créent leurs propres recettes en profitant des ingrédients des producteurs locaux privilégiant ainsi les filières courtes et leur savoir-faire. Leurs glaces sont sans exhausteurs de goût, sans arômes artificiels, sans conservateurs ni colorants, afin d'offrir une glace fraîche, saine et savoureuse. Ils proposent une déclinaison de nombreux parfums selon les saisons : fraise, framboise, myrtille, noisettes...

Petits pots/ Individuels 125 ml  
Prix d'achat unitaire : 1,96 € TTC

Un congélateur serait livré par Sancy Glaces sans frais pour l'été 2016.

Le prix de vente public pourrait être fixé à : 2.80 € TTC



**Il vous est proposé de mettre en vente ces glaces artisanales à la boutique de la Maison du Parc au prix de 2.80 € TTC.**

### DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 10 juin 2016

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20160610-504-2016-007-DE  
Date de télétransmission : 15/06/2016  
Date de réception préfecture : 15/06/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 10 juin 2016

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 10 mai 2016, s'est réuni le 10 juin 2016 à 13h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES ( 1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix + 1 pouvoir GISCARD d'ESTAING), CHEVALEYRE (1 voix), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

AFFAIRE

50. MANAGEMENT DURABLE DU PARC

506 - PROSPECTIVE GRAND MONTLOSIER

506,2016,001 Soumission de parcelles au régime forestier

RAPPORT

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne réuni le 24 janvier 2008 a décidé de faire bénéficier du régime forestier les propriétés du Parc en nature de bois, friches et pâtures situées sur la commune d'Aydat, sur une surface de 68,95 ha.

En 2014 l'aménagement des ces parcelles a été rédigé par L'Office National des Forêts en accord avec les services et les orientations du SMPNRVA, en vertu des dispositions de l'article L212-3 du code forestier.

Cet aménagement couvre la période 2015-2034 et :

- analyse la forêt et son environnement
- défini les objectifs assignés à cette forêt
- planifie l'ensemble des travaux et coupe prévus sur cette période.

Il officialise en outre la mise en place de deux îlots de sénescence qui permettront la préservation d'espèces patrimoniales et le suivi d'une parcelle d'épicéa laissée sans intervention.

➤➤➤ Il vous est proposé de :

- > valider le premier Plan d'Aménagement 2015-2034 des forêts du SMPNRVA.
- > de demander aux services de l'Etat l'application du 2° de l'article L122-7 du code forestier pour cet aménagement, aux titres des réglementations propres à Natura 2000 (Habitats) et au site classé de la « Chaîne des Puys », conformément aux dispositions des articles R122-23 et R122-24 du code forestier

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 10 juin 2016

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER



Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le